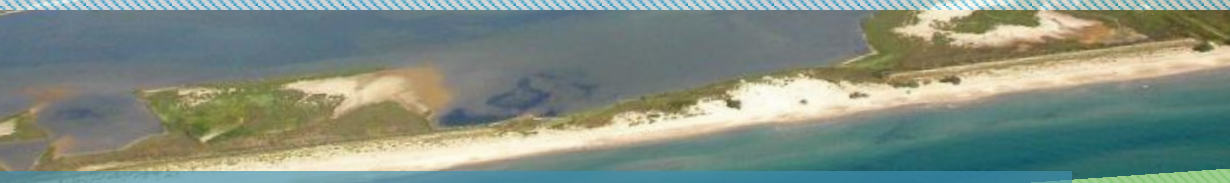


PRIX Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2015



APPEL A PROJETS

“

**S'adapter aux changements
climatiques en territoire
lagunaire**

”

Date limite de réponse : 31 août 2015

CONTEXTE

Le **Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes** a été créé en 2011 par ses structures porteuses : la Fondation Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Son objectif est double

- Mettre en lumière des actions exemplaires et innovantes réalisées par un acteur local valorisant le patrimoine d'un territoire lagunaire ou encore sa préservation,
- Susciter des vocations auprès des élus et maîtres d'ouvrage.

Deux éditions de ce Prix ont eu lieu :

En 2011, remis au Syndicat mixte des étangs littoraux (Siel, 34) pour son programme « Vert Demain » de réduction de l'usage des pesticides et engrais en milieu urbain : <http://petitlien.fr/PrixPRLM2011>

En 2013, sur le thème de la culture et création artistique en territoire lagunaire, remis au Parc naturel régional de la Narbonnaise (11) pour les « Archives du Sensible » : <http://petitlien.fr/PrixPRLM2013>

Le thème de l'édition 2015

L'édition 2015, sur le thème 'S'adapter aux changements climatiques en territoire lagunaire' vise à valoriser des initiatives innovantes en cette année de COP 21, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris. Qu'elles soient de nature technique (études, travaux), de sensibilisation, ou de concertation avec les divers acteurs, les initiatives pouvant prétendre à ce Prix mettront en évidence un choix stratégique fait sur la résilience et l'adaptation des milieux lagunaires aux changements.



Avec le soutien technique ou financier :



Règlement du Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2015

Article 1 : Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2015

L'objectif de ce prix 2015 est de valoriser des initiatives innovantes en territoire lagunaire, vis-à-vis de l'adaptation aux changements climatiques.

Il s'agit d'attirer l'attention sur les enjeux liés aux changements climatiques sur le littoral méditerranéen, alors que la France accueillera fin 2015 la 21^e Conférence des parties (Paris 2015/COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Dans le cadre de Paris 2015, plusieurs événements sont prévus au niveau national et en régions méditerranéennes. Ce Prix sera remis au cours du festival 'Refaisons le climat' à Montpellier, événement grand public labellisé Paris 2015 /COP 21 autour des enjeux de l'eau et du littoral en septembre 2015 (cf. Article 5 ci-après).

Article 2 : Le concours

La participation au concours est gratuite. Elle est ouverte à tous les porteurs de projets des sites lagunaires des Régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse.

Ce concours récompense des initiatives qui ont eu lieu dans le courant de l'année 2015 ou au cours des 5 dernières années (2011 à 2015). Une seule initiative sera distinguée mais le jury se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux.

Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes est de nature honorifique. Aucune récompense monétaire ne sera attribuée mais le Prix offrira au porteur de projet et à son territoire une visibilité, notamment médiatique, dans le cadre de la manifestation de remise du Prix à Montpellier. De plus, une participation à la COP 21 à Paris est à l'étude, afin d'offrir une visibilité nationale aux initiatives primées.

Article 3 : Candidatures

3.1. Qui présente une candidature ?

Seuls les acteurs locaux ayant porté un projet en lien avec l'adaptation au changement climatique concernant les territoires lagunaires dans les régions

Languedoc-Roussillon, PACA ou Corse peuvent répondre à l'appel à projets. Le prix sera remis au représentant du maître d'ouvrage à l'initiative du projet.

3.2. Echéances pour la présentation des candidatures

Le concours est ouvert à partir du 18 juin, jusqu'au 31 août 2015.

Les organisateurs effectueront la sélection début septembre 2015.

3.3. Contenu des dossiers de candidature

Le formulaire de candidature est disponible sur Internet : merci de bien vouloir remplir la fiche d'inscription en ligne :

<http://petitlien.fr/inscriptionPrixPRLM2015>

Les candidats recevront un accusé de réception électronique suite à la soumission de leur candidature.

Article 4 : Sélection des candidatures

4.1 Jury

Le jury sera composé de membres du Comité de pilotage du Pôle lagunes et de toute autre personne physique ou morale spécialisée dans la thématique du concours 2015.

Ce Comité de pilotage est composé de représentants des structures suivantes : Onema, DREAL de Languedoc-Roussillon, de PACA et de Corse, Agence de l'eau RMC (délégation de Marseille et de Montpellier), de la Région PACA et des 3 structures animatrices du Pôle lagunes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

4.2 Critères et modalités de choix

La sélection des dossiers se fera en deux temps :

4.2.1. Une vérification technique du dossier de candidature

L'équipe du Pôle lagunes vérifiera la pertinence et l'éligibilité des actions proposées pour le concours. Toute candidature incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.

4.2.2. Une évaluation du dossier complet (sur invitation) par le jury :

Un nombre restreint de candidats sera invité à apporter des éléments décrivant plus en détail le projet présenté début septembre 2015.

Durant cette deuxième étape, le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants :

a) Projet en adéquation avec le thème « S'adapter aux changements climatiques en territoire lagunaire » :

Les initiatives éligibles pourront être de nature technique (études, travaux, etc), des actions de sensibilisation, ou de concertation avec les divers acteurs, ayant eu lieu sur des territoires lagunaires ou périlagunaires.

Elles devront présenter une réflexion sur le fonctionnement du milieu naturel lagunaire et mettre en évidence un choix stratégique fait sur la résilience et l'adaptation de ce milieu aux changements.

Elles pourront éventuellement se rapporter aux risques côtiers¹, pour lesquels les effets des changements climatiques constituent un facteur aggravant.

b) Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs autour de ce thème :

Les candidatures devront concerner le milieu lagunaire ou périlagunaire et avoir des retombées sur le territoire, en favorisant l'appropriation de ses enjeux et de ses problématiques par les acteurs locaux et les citoyens.

c) Projet permettant d'interpeller les populations via une démarche ou une approche originale :

Cet appel à projets permet de proposer une diversité dans le choix des initiatives. Quelle qu'en soit la forme, l'initiative présentée devra permettre une réflexion, voire une sensibilisation et une prise de conscience relative à un enjeu pour les lagunes.

¹ Les risques côtiers sont la combinaison d'un aléa (événement d'origine naturelle comme l'érosion, la submersion marine) et d'un enjeu, c'est-à-dire les personnes et les biens exposés aux aléas.

4.2.3. Décision du jury

Le jury attribuera un ou plusieurs prix. Par ailleurs, le jury pourra proposer un prix spécial selon des critères qui lui paraissent pertinents en fonction des candidatures reçues.

Le jury veillera à ce que l'initiative primée ne soit pas isolée, mais s'inscrive bien dans le territoire lagunaire et dans une démarche plus globale de développement durable. Les liens et implications des gestionnaires de lagunes concernés par le projet seront appréciés.

Article 5 : Remise de Prix

La remise de Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes aura lieu à l'occasion du festival 'Refaisons le climat', évènement grand public à Montpellier autour des enjeux de l'eau et du littoral le Samedi 26 septembre 2015. Détails sur <http://www.fne-languedoc-roussillon.fr/>

Cet évènement, labellisé Paris 2015/COP21, est organisé par les associations France Nature Environnement Languedoc-Roussillon et PACA, la ville de Montpellier et le Graine LR et aura lieu en parallèle d'évènements régionaux du même type sur d'autres territoires français (y compris outre mer).

Article 6 : Charte de communication

Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes vise à mettre en valeur et à diffuser, au niveau local et national, des actions exemplaires et innovantes réalisées par un acteur local sur un territoire lagunaire.

Les organisateurs mettront en œuvre des actions de communication telles que l'édition et la diffusion d'une plaquette spécifique aux lauréats de Prix, un communiqué ou conférence de presse lors de la remise de prix, afin de promouvoir des articles ou annonces dans la presse écrite et audiovisuelle. Les lauréats seront invités à se prévaloir de leur prix sur leurs supports de communication (site Internet, lettres d'information locales, panneaux...). Les lauréats ne devront pas communiquer sur leur sélection avant la remise de prix officielle.

Article 7 : Engagement des participants

7.1. Diffusion des informations

Du seul fait de leur participation au Prix du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, les candidats autorisent les organisateurs à diffuser et à reproduire toute information relative à leur dossier (notamment les photos et documents). Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion.

7.2. Sincérité des informations

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidatures que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations données par les candidats.

7.3. Acceptation du règlement

La participation au Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 8 : Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes si les circonstances l'obligent. Dans ce cas les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Virginie MAUCLERT, Coordinatrice du Pôle-relais lagunes méditerranéennes à la Tour du Valat

Tél : 04 90 97 29 67 / Courriel : mauclert@tourduvalat.org

Site web : <http://www.pole-lagunes.org>

Un réseau de Pôles-relais Zones Humides labellisés

Les Pôles-relais Zones Humides ont été initiés en 2001 à l'issue du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides, pour susciter et accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable des zones humides.

Aujourd'hui, cinq Pôles-relais s'intéressent à l'ensemble des zones humides : lagunes méditerranéennes ; marais Atlantiques, Manche et mer du Nord ; mares, zones humides intérieures et vallées alluviales ; mangroves et zones humides d'Outre-mer ; tourbières. Depuis 2014, ils bénéficient d'un label national de reconnaissance de leur action de diffusion et d'échange de connaissances, et sont au cœur de l'actuel Plan national d'action pour les milieux humides.

Une gestion plus durable des lagunes méditerranéennes

Centre de ressources, outil permettant de catalyser les initiatives territoriales, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un dispositif innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative. Coordonné par la Tour du Valat en PACA, il s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse pour être au plus près du terrain.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes encourage une gestion durable de ces milieux en apportant connaissances et conseils à l'ensemble des acteurs au moyen de diverses actions :

- Transfert de connaissances par le biais de son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- Organisation de journées d'échange entre les acteurs,
- Publication de guides et articles de vulgarisation,
- Actions de communication et de sensibilisation dont ce Prix fait partie.

Retrouvez toute l'actualité des lagunes sur :